

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 08 octobre 2025	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	16 déc. 2024	
Commentaires : 2 sur 6 personnes éducatrices ont sont titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente selon le Ministre. L'administratrice partage à la mentore en assurance de la qualité que 2 employés ont envoyés leur demande pour faire ce cours.			

Commentaires généraux Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice -Les registres des présences quotidiennes des enfants -Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois. -Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois. -Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées. -Les effets personnels portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et son rangé séparément pour chaque enfant. Au moment de l'inspection, il y a eu observation du temps des jeux libres et dirigés à l'intérieur (chanson avec les comptines), le lavage des mains, la préparation pour le dîner (boîte à dîner) et la préparation pour le repos/dodo. La mentore en assurance de la qualité a discuté avec l'administratrice au sujet des membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire et qui doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné. Ces certificats doivent être dans le dossier des employés aussitôt que

Commentaires généraux

possible. Une grille est disponible afin que vous puissiez l'utiliser pour vous assurer que les personnes éducatrices ainsi que les nouveaux membres du personnel complète ses formations.

La mentore en assurance de la qualité a aussi discuté du 50% des éducateurs qui doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.

Il y a eu une discussion au sujet d'une personne éducatrice qui aurait besoin de refaire son cours de premiers soins en suivant la liste de fournisseur de premiers soins situé sur le site Travail sécuritaire NB | Plateforme centrale des premiers soins.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2025

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2025

Date